

SAC-230529

ANNEXE 1

Transcription de la 271^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 29 mai 2023

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture de la réunion

1.1 Reconnaissance des territoires autochtones

Recteur et vice-chancelier : Merci d'avoir accepté l'invitation pour ce Sénat extraordinaire. Si vous voulez, on va débiter. On aura une pause et vous allez pouvoir poursuivre vos discussions par la suite, ça fait partie des activités du Sénat de faire un peu de réseautage, je pense que c'est important. Bienvenue aux gens qui sont en ligne, on va essayer de s'assurer que vos droits de parole on les respecte tout au long de la discussion. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur des terres ancestrales non cédées des Maliseet et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les traités de paix et d'amitié élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre de Mi'kmaq, de Maliseet et de Passamaquoddy et définissaient les règles tant qu'à ce qui devait être des relations durables entre les nations.

2. Présidence d'assemblée

Recteur et vice-chancelier : Pour ce Sénat-là, notre président, Jean-François Richard, pouvait pas être avec nous aujourd'hui donc je propose que Mathieu LeBlanc, vice-doyen à la Faculté des arts, préside la réunion alors j'en fais la proposition. Appuyé par Hélène Albert et on pourra lancer le vote. J'en profite pour aussi remercier tous ceux qui ont participé aux collations des grades à Shippagan, Edmundston et cette fin de semaine au campus de Moncton. Merci bien. La proposition est acceptée, on va aller chercher Mathieu.

Président d'assemblée : Bonjour et merci beaucoup pour le vote de confiance. Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je suis Mathieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales et ça me fait plaisir de vous voir; je vois beaucoup de visages familiers autour de la table donc merci. Première chose, j'ai l'habitude de présider des réunions, mais rarement avec des consoles donc merci encore pour votre indulgence donc j'espère que vous êtes prêts pour le départ. Avant de commencer, je voudrais inviter Michel Couture à expliquer la façon de procéder en mode hybride pour les sénatrices et les sénateurs à distance. Michel.

Couture : Bonjour tout le monde. Pour les gens qui sont en ligne lorsque ça sera le temps que si vous voulez par exemple appuyer ou proposer, il faudra utiliser la petite main jaune. Donc au moment où il y aura la lecture d'une proposition si vous voulez la proposer ou l'appuyer, allumez la main jaune. On va nous désactiver derrière vous cette main-là pour la justification de la proposition. Lorsque le président donnera à ce moment-là les droits de parole, vous pourrez réallumer votre main jaune et puis nous on va vous mettre en prédominance pour que vous puissiez être bien vus par le président. Au moment de faire le vote, on va mettre dans le chat le lien comme on l'a fait tout à l'heure pour le Forms et là vous devrez répondre dans un certain temps à cette question-là pour que ça soit noté. Vous levez la main jaune lorsque vous avez quelque chose à faire et nous derrière on va s'occuper de la baisser pour vous lorsque votre droit de parole sera donné puis on va faire la rotation comme ça. Pour les gens dans la salle, vous demandez la parole, le président va vous regarder et donner la parole et tout ça et pour les votes bien c'est les trois petits boutons devant vous. Ok, tout est beau? Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Couture. Avant de continuer, je voudrais nommer les scrutateurs pour la séance donc je nomme Aboubaker Bensaad et Michel Couture donc les deux scrutateurs pour la séance. Maintenant pour les personnes excusées, je vais les nommer : Hector Adégbidi, Francis Bourgoïn, Gabriel Cormier, Marianne Cormier, Adrien Habermacher, Frédéric Huppé-Gourgues et Simon Thériault. Je ne sais pas si y'en a qui se sont ajoutés? Y'en a pas, parfait. Deux petites annonces, pour le dîner on a prévu une pause pour le dîner à midi, ça aura lieu au local 136A et B. Si jamais la réunion se termine avant midi, ce seront des boîtes à lunch qui vous attendront donc vous pourrez les prendre pour la route alors c'est prévu pour midi et vers 10 h 30 selon les discussions, on pourrait prévoir aussi une petite pause. Et l'heure de clôture de la séance est fixée à 14 h 00.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 3, vérification du droit de présence. Je cède la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Alors le droit de présence a été vérifié, tout est en règle et on a le quorum, monsieur le président.

4. But de la réunion

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Le point numéro 4, le but de la réunion. Comme vous le savez, cette réunion extraordinaire a été convoquée pour que vous ayez l'occasion de discuter d'un dossier de première importance, c'est-à-dire le projet de réforme des comités du Sénat qui est le point principal à l'ordre du jour aujourd'hui. S'ajoute à ça la question de la 2^e année du programme de baccès sciences sociales avec majeure en criminologie dans les campus de Shippagan et d'Edmundston donc ce sont là les deux points de l'ordre du jour de cette réunion extraordinaire.

5. Projet de réforme des comités du Sénat

Président d'assemblée : Et justement, ça nous amène à notre point 5 qui est vraiment le point principal de la réunion qui porte sur le projet de réforme des comités du Sénat. Voici comment nous allons procéder pour cette partie. Vous avez sans doute vu à la page 5 du gros document qui s'intitule Projet de réforme des comités du Sénat, que le sommaire des modifications est présenté. Donc il est présenté en trois grandes sections, A, B et C, et chacune des sections regroupe des recommandations précises. La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Mme Elizabeth Dawes, va présenter le projet de réforme en trois temps qui correspondent aux trois sections A, B et C. Et à la fin de chacune des sections, nous passerons aux propositions, il y en a dix en tout et on les proposera une par une donc une à la suite de l'autre donc il y a dix recommandations. Je vais maintenant demander à M. Couture d'afficher la présentation de Mme Dawes et puis lui céder la parole.

Dawes : Merci. On va commencer à la prochaine diapo avec l'introduction juste pour rappeler le contexte de ce projet, ça découle des recommandations de la CESPMS et on est également dans la mise en œuvre de la stratégie qui était adoptée au mois de janvier. Pour l'élaboration de ce projet, j'ai consulté les statuts et règlements de 50 universités. On a eu des consultations avec les associations et avec les comités pour aboutir à ce rapport que vous avez de 74 pages qui est le fruit d'un travail collectif. Les propositions qu'on va discuter aujourd'hui c'est la version du 19 mai donc les comités sont proposés tel que défini dans le rapport daté du 19 mai. Alors par la suite, on espère que l'adoption aura lieu au conseil en septembre et la mise en œuvre au cours de l'année qui s'en vient et on prévoit dans un esprit d'amélioration continue d'évaluer la nouvelle structure dans la deuxième année universitaire à la session d'hiver et d'apporter à ce moment-là les ajustements qui sont nécessaires. On passe à la prochaine diapo. On va commencer avec la section A qui concerne le fonctionnement du Sénat académique. La première question c'est la fréquence des réunions que le Sénat se réunisse au mois neuf fois par année selon un horaire fixe. Neuf c'est la médiane dans les 50 universités qui ont été examinées. C'est important la fréquence pour élargir le rôle du Sénat. Afin de ramener les questions de la planification sous le Sénat, cette fréquence mensuelle est essentielle. Donc quand on parle de la planification, on parle de la carte des programmes, de la structure des unités, de la stratégie de RDC, de la planification de l'effectif étudiant et des contingentements, la mise en œuvre de la stratégie dans les facultés ainsi que des infrastructures telles que des installations pour les programmes avec laboratoire par exemple. La fréquence est importante pour traiter plus de dossiers dans une année et afin de faire avancer chaque dossier plus rapidement. Pour le détail, c'est le registrariat qui a fait l'analyse pour tenir compte des jours fériés des périodes clés dans le calendrier universitaire pour regarder les trames horaires où il y aurait le moins de cours afin de choisir la trame qui est privilégiée pour les réunions du Sénat. Vous remarquez que la durée proposée a été modifiée suite à la dernière rencontre alors j'ai vérifié dans les autres universités et la durée maximum moyenne c'est de deux heures et demi et la médiane était de deux heures. Donc ce qui est proposé c'est des rencontres de deux heures et demi. Normalement, ça permet de prévoir un horaire modifié pour certaines réunions alors voilà la première proposition. On passe à la prochaine diapo où il s'agit de l'ouverture du Sénat académique donc que les réunions du Sénat soient ouvertes à tous les membres de la communauté universitaire via une plateforme en ligne. Ici on a apporté une petite précision technique. Dans la version que vous avez, on avait mis les huit clos comme exception, mais on souhaite ajouter les comités pléniers également donc ça serait une petite précision à faire à l'amiable. Les enregistrements sont déjà disponibles au Centre des archives. Les transcriptions des réunions sont déjà affichées sur le site web donc ce qu'on discute ici c'est vraiment la diffusion en direct qui serait ouverte aux membres de la communauté universitaire en tant qu'observatrices et observateurs donc ça permet une plus grande accessibilité pour les membres du personnel et les personnes étudiantes. Ça permet d'avoir une meilleure connaissance des politiques, des procédures et des processus et de mieux comprendre les attentes des comités donc ça mène à des gains en efficacité. Alors les modalités de la diffusion seront à déterminer par la DGT et la direction des communications. On sait que les technologies évoluent rapidement et on peut s'imaginer qu'au cours d'une décennie les modalités peuvent changer. On passe à la troisième proposition qui concerne l'admissibilité à siéger au comité donc la proposition : que tous les membres de la communauté universitaire soient admissibles à siéger à des postes ciblés au sein des comités du Sénat. Ce qui est proposé c'est un modèle plus inclusif, plus équitable qui permet de tirer profit des expertises des membres de la communauté universitaire. On semble être la seule qui restreint la participation aux membres du Sénat. La participation est prévue dans les conventions de tous les trois campus. Vous avez pour chaque comité des tableaux de la composition où on identifie les cinq catégories de membres et à la page 64 du document, vous avez un résumé de cette composition par catégorie. Ensuite on précise qu'il y aurait au moins deux membres du Sénat dans chaque comité parce qu'on garde toujours un lien entre le Sénat et tous ces comités. Il y a des universités qui ne permettent pas aux sénateurs et sénatrices de siéger à plus d'un comité afin de maximiser la participation des autres membres de la communauté universitaire. Ici, on ne propose pas d'imposer une limite donc les membres du Sénat peuvent encore se faire élire à plusieurs comités, mais on essaie de laisser la chance à d'autres personnes de participer. Le tableau à la page 62 indique les membres du Sénat dans chaque comité. La prochaine diapo c'est les autres éléments de cette proposition numéro 3, la question des présidences qui sont invitées à présenter au Sénat. On a déjà l'exemple du Comité d'appel où la présidence n'est pas membre du Sénat académique donc dans des situations comme ça, que la personne soit invitée à présenter des recommandations de leur comité. Et finalement, une formation en ligne sur l'organisation et la gestion efficace des réunions soit obligatoire. Ça c'est dans un esprit de partage des bonnes pratiques et pour favoriser le fonctionnement efficace. Ça c'est la fin de la première partie. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes pour ce résumé des trois premières recommandations. Je me tourne maintenant vers le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Gilles Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement, ce que je vais faire je vais commencer par la première proposition, la R1 que j'aimerais d'apporter à la table : que le Sénat se réunisse au moins neuf fois par année selon un horaire fixe et avec un sous-titré 1a), que les réunions du Sénat aient lieu normalement le premier vendredi du mois de 13 h 30 à 16 h 00 sauf en janvier, juillet et août. J'en fais la proposition monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. On a un appui, Hélène Albert, merci beaucoup. J'ai vu qu'il y avait plusieurs appuis donc c'est appuyé alors on peut passer à la discussion sur cette proposition. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires à ce stade? Je vois que Monique Levesque a une question.

Levesque, M. : Dans la proposition, on parle de 13 h 30 à 16 h, mais si on va dans le calendrier, est-ce que je comprends bien que la réunion de septembre c'est toute la journée et c'est là que le normalement va couvrir ça, c'est ça?

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : L'adoption au Conseil de l'université est prévue en septembre donc on est encore avec le calendrier déjà établi. La mise en œuvre de ce projet serait à partir d'octobre au plus tôt.

Président d'assemblée : Merci pour cette précision-là. Céline Surette.

Surette : Merci. Ça ça amène une autre question pour moi. J'avais compris, puis c'est peut-être dans la première version qu'il y avait des réunions qui demeureraient en présentiel et celle-là était toute la journée, c'est pu le cas? Ça c'est la première partie de la question. Deuxième partie de la question c'est habituellement on a une réunion pendant les semaines de lecture puis la semaine de lecture de l'automne c'est la dernière semaine, pas nécessairement, mais ça pourrait être la dernière semaine d'octobre donc qu'est-ce qu'on fait ce temps-là? C'est là où que le mot normalement vient nous aider donc c'est ça les deux questions, la longueur des journées des réunions qu'on a en présentiel et puis qu'est-ce qu'on fait avec la semaine de lecture de l'automne?

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Mme Dawes.

Dawes : Alors on a à la page 26 le calendrier provisoire, c'est indiqué comme une première ébauche. On avait prévu certaines réunions en présentiel et d'autres réunions virtuelles. Le calendrier serait adopté par le BDS donc la proposition n'entre pas dans les détails du calendrier d'une année spécifique, mais c'est plutôt les principes pour le fonctionnement normal sachant qu'il y a des exceptions à certains moments de l'année et ça serait un calendrier annuel adopté par le BDS.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires à ce stade-ci? Mélanie LeBlanc.

LeBlanc, M. : Merci beaucoup. Ma question porte sur la durée des réunions. Parmi les 42 universités, on dit que la durée moyenne est environ deux heures à deux heures trente pour les réunions, je me demandais est-ce que parmi ces universités dont les réunions sont environ deux heures, est-ce que les campus sont aussi éloignés, c'est ma première question. Ma deuxième question c'est pour les réunions en virtuel. Est-ce qu'on pense à un mode virtuel pour tous ou un mode hybride comme aujourd'hui et est-ce qu'il y aura toujours la possibilité pour les gens à distance de se présenter sur place s'il s'agit d'une réunion en mode hybride?

Président d'assemblée : Merci Mme LeBlanc.

Dawes : Dans l'analyse des autres universités, il y a des universités dans toutes sortes de circonstances différentes. En ce qui concerne le mode hybride, on avait pas prévu ce fonctionnement dans le calendrier provisoire, on avait soit le présentiel, soit le virtuel, mais ça c'est un élément à revoir en fixant le calendrier définitif. Le calendrier provisoire ne prévoyait pas cette possibilité.

Président d'assemblée : Merci. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Ma première question a été posée par une collègue, Mélanie. Tout ce qui me reste c'est plutôt des commentaires finalement et mon premier commentaire va à l'endroit du 1a). Personnellement, j'apprécie le fait qu'on ait trouvé une date tous les premiers vendredis du mois je crois que c'est très très bien. Ça nous permet de mieux organiser comme il faut puis année après année je crois qu'on va mieux s'organiser. Mon deuxième commentaire alors je trouve que vraiment le premier commentaire je trouve que c'est vraiment génial. Mon deuxième commentaire c'est plutôt une blague finalement. Je crois que le fait de nous mettre à 13 h 30 on vient de sauter le dîner. On nous demande plutôt de dîner avant de venir à

cette rencontre, mais je trouve personnellement que cette organisation est une très très bonne chose le fait de planifier de cette façon-là. C'était le seul commentaire que je voulais lancer. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Dako. Je vois qu'il y a pas d'autres questions. Robert Lévesque.

Lévesque, R. : Merci monsieur le président. J'entends souvent les commentaires au niveau hybride, distance ou en présentiel. De mon côté personnellement parce que si on parle à distance ou en présentiel, on va se le dire Moncton on est déjà sur place donc pour les gens des deux autres campus moi personnellement si c'est une réunion qui dépasse et pas seulement pour le Sénat académique, mais pour toute réunion, quand c'est quelque chose qui dépasse le deux heures, je sais que je ne suis pas fonctionnel à distance, je me déplace parce que je trouve ça très difficile à distance quand c'est de longue durée. Mon commentaire est tout simplement que je ne voudrais pas nécessairement qu'on fixe un nombre à distance ou en présentiel, mais qu'on aille selon la durée de la réunion. Moi je ne voudrais pas me déplacer ici, on dit c'est en présentiel et on se rencontre deux heures, je vais être plus longtemps sur la route donc relié à la durée des réunions, je pense c'est là qu'on devrait prendre une décision à ce qu'on l'aurait en présentiel ou à distance. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Lévesque. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Évidemment lorsqu'on passe de quatre réunions annuelles à neuf réunions, l'objectif c'est évidemment d'augmenter l'efficacité puis la mise en application des recommandations, surtout l'implantation des recommandations. Il faut quand même aussi avoir à l'esprit l'élément coût et quand on déplace tout le monde, ça génère des coûts importants, mais je comprends qu'une durée des réunions à Teams tout comme vous on va en faire beaucoup. Peut-être aussi au-delà de la durée je pense, la pertinence du sujet discuté peut être un élément où on va avoir du présentiel puis à ma connaissance, on avait mentionné lorsqu'on avait des réunions en présentiel, on voulait aussi mettre à l'horaire des réunions de comités donc faire une pierre deux coups donc avoir davantage de présentiel pour les comités également. Puis évidemment, on va expérimenter puis on s'ajustera en conséquence sur le virtuel par exemple. Est-ce que le virtuel on est chacun dans nos bureaux ou on se réunit sur nos campus avec un système qui nous permet d'être plus intégré. Je pense que l'expérience va nous guider. Je pense qu'on se doit de se donner au moins un an de pilotage puis donnons-nous le droit de faire des ajustements nécessaires à ce niveau-là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup et on a Olivier Clarisse qui a une question.

Clarisse : Merci. Monsieur le recteur a volé un petit peu de mes mots. Je voulais dire qu'on va sur un principe directeur et un des dangers c'est d'être trop précis dans un principe directeur, mais on se renferme dans une voie pour les dix ou 15 prochaines années avec des détails très techniques. Une des leçons de la pandémie c'est qu'on avait su à s'ajuster et on apprend à s'ajuster au fur et à mesure donc il faut laisser un petit peu de place de marge de manœuvre et moi j'étais totalement rassuré de savoir qu'il y avait un ajustement qui se fera au cours du temps. Peut-être que notre préférence actuellement c'est en mode hybride ou en présentiel, mais qui sait quelle sera notre préférence dans dix ans ou la préférence des nouveaux sénateurs dans dix ans. J'appuie le principe directeur qui est proposé ici parce qu'il laisse cette marge de manœuvre et je sais qu'il y a une révision qui est prévue dans deux ans et je pense que c'est ça qui sera important à garder, c'est de pas figer le tout dans la pierre et de faire des révisions régulières pour s'ajuster aux nouvelles méthodes de travail donc je voterai pour cette proposition.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Clarisse. Il y a pas d'autres questions, je propose qu'on démarre le vote sur cette résolution. Je vais vous donner à peu près entre 20 et 30 secondes, je vais démarrer le vote. Les résultats devraient s'afficher à l'écran. Le résultat du vote, pour 33, contre 0 donc la proposition est adoptée à l'unanimité. Merci. Ça nous amène à la résolution 2, je cède la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

VRER : Merci monsieur le président. Vous voyez à l'écran la deuxième résolution ou le R2 : que les réunions du Sénat, à l'exception des comités plénières et des huit clos, soient ouvertes à tous les membres de la communauté universitaire via une plateforme en ligne. J'en fais la proposition monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que cette proposition est appuyée? Jean-François Thibault. Il y a un concours pour voir qui sera plus rapide, c'est bien, je suis très alerte. Je lance la discussion sur la proposition numéro 2. M. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Ça vient juste de faire l'observation. Est-ce qu'on devrait ajouter un mot ouverte à tous les membres de la communauté universitaire à titre d'observateurs? Je sais que c'est dans le document, c'est mentionné dans le document, mais me semble ça serait plus clair si on fait ce petit ajustement-là pour pas que les gens s'attendent à ce qu'ils puissent intervenir même si dans le document c'est bien précisé.

Président d'assemblée : Si vous êtes d'accords on peut le proposer à l'amiable, est-ce que ça vous convient? Est-ce qu'il y a des objections à ce qu'on l'ajoute à l'amiable? Non, ok. Je vais céder la parole à Olivier Clarisse.

Clarisse : J'ai une question et une interrogation aussi. Je comprends qu'on veule exclure à titre d'observateur tous les membres de la communauté universitaire lors des conférences à huit clos, mais pour les comités pléniers j'étais ambivalent dans le sens où j'aurais presque souhaité que comme c'est un comité plénier qu'il puisse avoir au-delà du titre d'observateur ou d'observatrice, j'ai le droit de poser des questions ou d'intervenir. Il y a une participation accrue puisque quand on est dans un comité plénier on a le droit à plusieurs temps de parole, mais peut-être que d'autres membres de la communauté universitaire vont amener aussi des points ici dans des comités pléniers. J'entends ce changement minime ici, mais je comprends pas, en fait je vais poser la question différemment. Pourquoi vouloir inclure les comités pléniers dans cette exception?

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : La réponse est technique et je m'en excuse, mais quand on est en comité plénier on suit vraiment le Code Morin. C'est le Code Morin qui nous précise comment fonctionne le comité plénier et il y a une chose avec le comité plénier c'est que je dépose mon stylo, il y a pas d'enregistrement et les membres peuvent parler librement comme s'ils étaient dans un comité régulier. Les règles d'assemblée délibérante tombent un peu par rapport à l'assemblée qu'on est comme maintenant où est-ce qu'une personne parle à la présidence, on a droit à une fois qu'on parle, etc. Tout ça tombe, on est en comité régulier et puis le débat se fait. Par après, il y a un rapport qui se fait et c'est le rapport qui est inscrit dans les minutes. On est dans un fonctionnement qui est classique dans un comité plénier et rien n'est public, il est pas divulgué. Le débat n'est pas public, il n'est pas publié, il est simplement dit qu'on a eu un comité plénier. Fait c'est un peu là quand les huit clos c'est encore plus huit clos, les invités quittent la salle. C'est dans cet esprit-là que la recommandation a été préparée, mais moi je veux juste donner la technicalité de la chose.

Président d'assemblée : Parfait. Je vais céder la parole à Mme Jeanne-d'Arc Gaudet.

Gaudet : Merci beaucoup monsieur le président. C'est une question très très simple, technique aussi. Faudrait peut-être préciser si on ajoute les membres de la communauté universitaire, s'ils avaient ____ droit de parole parce que lorsqu'on lit ça si c'est pas précis, les gens vont peut-être vouloir prendre la parole. Je ne sais pas si c'est sont ou avec.

Recteur et vice-chancelier : Je peux me lancer à moins que Élizabeth.

Dawes : Oui, ce qui était prévu c'était une web diffusion en direct. Ça veut dire qu'on écoute, mais on ne peut pas participer, on ne peut pas demander la parole donc c'était sans droit de parole.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur, vous voulez ajouter?

Recteur et vice-chancelier : Je pense qu'on sous-entend par observateur qu'il a pas droit de parole, mais on pourrait le préciser à titre d'observateur uniquement sans droit de parole ou à titre d'observateur sans droit de parole. Je pense qu'on fait un pas énorme en faisant l'élément public et il faut qu'il y ait un rôle des membres du comité du Sénat également qui sont des représentants de la communauté universitaire et donc lorsqu'il y a des dossiers importants, on s'attend à ce que les membres du Sénat puissent aller sonder leurs collègues et donc exprimer de façon large et non pas sur une base individuelle les avis qu'ils participent aux discussions dans ce sens-là.

Président d'assemblée : M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Est-ce que vous pouvez remettre la proposition s'il-vous-plaît? Je pense que la proposition ici on est en train un peu de manquer le bateau parce que la question que le sénateur Olivier a posé je trouve que c'est une question très importante. Le comité plénier selon le Code Morin, ça peut permettre à ceux qui n'ont pas souvent le droit de parole de s'exprimer et ce n'est pas enregistré, mais cela comprend le feedback des gens qui sont là. On veut associer la communauté universitaire et on leur enlève le droit de s'exprimer ici. Je pense que le comité plénier est plutôt l'occasion des gens de s'exprimer, de prendre les notes qu'on peut prendre et ensuite lorsqu'on se retrouve en réunion régulière qui est une réunion où les gens ont droit de parole et droit de vote, à ce moment-là on fait la synthèse, mais les enlever ici à l'exception du comité plénier, là je me pose la question pourquoi est-ce qu'on ouvre ça à la communauté universitaire? Moi je crois que c'est une occasion qu'on a aussi, moi je trouve la proposition est importante d'ouvrir les réunions du Sénat à l'ensemble des membres de l'université et je trouve que c'est une très bonne chose, mais quelque part il va falloir qu'il y ait un forum où ils peuvent s'exprimer sans déranger le déroulement de la rencontre et le comité plénier est une très bonne occasion.

Président d'assemblée : Mme Albert.

Albert : Merci monsieur le président. Moi j'aimerais juste indiquer que je suis d'accord avec l'esprit de la proposition telle qu'elle est proposée là avec l'idée d'ouvrir à des observatrices et à des observateurs sans droit de parole. Pour reprendre un peu ce que monsieur le recteur a mentionné, je pense que les sénatrices et les sénateurs sont élus par des membres qu'ils représentent donc ils sont les porte-voix et en quelque part on a aussi une responsabilité d'être une voie de transmission donc de consulter, de s'assurer que les gens reviennent vers nous s'ils ont des enjeux dont on doit prendre note. Alors pour moi c'est vraiment important qu'on réserve au Sénat quand même ces fonctions, aux sénatrices et aux sénateurs leurs fonctions, mais

qu'on ouvre c'est vraiment démocratiser le processus, c'est-à-dire qu'en dehors de ce qui sera discuté en comité plénier puis des huit clos, ce qui arrive, on va se le dire, pas très très souvent, ça arrive sur des dossiers un peu plus sensibles ou un peu plus complexes, mais somme toute, moi je vois pas d'objection à ce qu'on maintienne la proposition telle qu'elle est là et l'esprit justement d'ouvrir à la communauté universitaire pour moi ça c'est vraiment un pas de géant vers la démocratisation du Sénat académique tel qu'on le connaît.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Albert et je vois que Monique Lévesque avait levé sa main, mais je vois qu'elle est baissée maintenant.

Lévesque, M. : Je voulais juste appuyer ce que Hélène venait de dire.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? On a devant nous la proposition. M. Ashrit.

Ashrit : Est-ce qu'on peut trouver un compromis entre ces deux à l'extrême. Les gens à l'extérieur peuvent participer dans le sens qu'ils peuvent comme observateurs et puis ensuite ils peuvent donner d'une façon des commentaires, pas vraiment le droit de parole, mais plutôt les commentaires pour que ça soit pris en considération.

Président d'assemblée : Merci M. Ashrit. Je sais pas s'il y a des réponses ou d'autres questions par rapport à ça.

Secrétaire générale : Encore juste au niveau de la technique dans cet esprit-là, si on considère l'ouvrir davantage, il faut se préparer à la présence de journalistes qui vont poser des questions. Alors c'est une réalité qu'on a des étudiants qui sont des étudiants journalistes membres de la communauté universitaire donc il faut se préparer en conséquence pour ça. Je le mentionne juste, je fais pas de commentaire sur le pour ou contre. C'est des réalités à considérer dans la prise de décision. Puis pour revenir au comité plénier, je veux juste vous dire que c'est un outil que le Sénat a pour traiter des questions qui sont à l'étude et c'est un outil particulier qui est réellement là pour pouvoir débattre sans crainte de justement d'écoute de l'externe alors c'est vraiment renfermé sur soi. C'est un outil, moi je l'ai toujours perçu comme ça puis évidemment le Code Morin vieillit, mais il y a quand même des bonnes pratiques là-dedans et je pense que c'en est une. Je vais m'arrêter là.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. J'ai trois personnes en attente, M. Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je pense qu'on perd de vue ici que le Sénat est une instance de l'université et non pas un forum public. Je pense que l'idée d'être plus transparent je la salue devenir importante parce que ça m'apparaît crucial d'ouvrir ces débats-là au sens où les membres de la communauté universitaire peuvent entendre ce qui se dit, le type de débats qu'il y a. Les plénières et les huit clos sont relativement rares et c'est sur les questions qui méritent d'être discutées en cercle un peu plus fermé et donc je maintiendrais la proposition de cette manière-là et je rappellerais aux sénateurs et sénatrices de garder en tête que c'est pas un forum public, c'est vraiment une instance délibérante de l'université qui a un rôle crucial à jouer et le Code Morin s'applique dans des circonstances comme celle-là précisément parce que c'est une instance délibérante. Merci.

Président d'assemblée : Merci. J'ai deux demandes de parole à distance, M. Rousselle.

Rousselle : De mémoire et je suis justement à distance parce que j'avais des tests de santé ce matin, mais mon impression c'est dans la proposition qu'est le problème parce que si effectivement les pléniers doivent être à huit clos selon le Code Morin, pourquoi a-t-on précisé à l'exception des comités pléniers et du huit clos. Il aurait suffi de dire à l'exception des huit clos et si effectivement dans les huit clos il est prévu dans le Code Morin que ça inclut les comités pléniers bien c'est pas à nous à régler la situation, ça correspond à la règle générale. Merci.

Président d'assemblée : Merci.

Secrétaire générale : Écoutez, ça devient très très technique dans le sens qu'il y a une petite nuance entre un comité plénier et un huit clos. On la distingue dans le Code Morin. C'est une discussion qu'on a eue, on a préféré l'inscrire comme ça pour être très très clair que ça touchait les deux situations.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. M. El Adlouni.

El Adlouni : Merci monsieur le président. C'est juste pour appuyer la proposition telle qu'elle est parce que je pense vu qu'on veut réduire aussi le temps des réunions, c'est mieux de ne pas laisser le droit de parole à tout le monde pour que les réunions soient plus efficaces. Je pense déjà c'est une très bonne chose là maintenant que les membres de la communauté universitaire soient avisés et informés des décisions du déroulement des réunions. C'est une formation aussi pour les nouveaux sénateurs qui vont avoir plus d'informations et aussi de la pratique du déroulement des décisions et des discussions. Donc moi j'appuierais la proposition telle qu'elle est pour ne pas trop compliquer les choses. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. El Adlouni. Je vois qu'il y a pas d'autres questions et je propose qu'on démarre le vote sur la proposition 2. Je vais démarrer le vote. J'arrête le vote. Le résultat du vote, pour 34, contre 0 donc c'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Je propose qu'on passe maintenant à la résolution 3, monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais de faire la proposition suivante, la R3 : que tous les membres de la communauté universitaire soient admissibles à siéger à des postes ciblés au sein des comités du Sénat. Avec le 3a) : que chaque comité du Sénat comprenne un minimum de deux membres du Sénat. Le 3b) : que les présidences des comités du Sénat soient invitées à présenter au Sénat les recommandations de leurs comités, qu'elles soient membres du Sénat ou non. Et le 3c) : qu'une formation en ligne sur l'organisation et la gestion efficace des réunions soit obligatoire pour tous les membres du comité du Sénat. J'en fais la proposition monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Est-ce que j'ai un appui? M. Dako. La proposition est dûment appuyée alors je lance la discussion sur la résolution 3. Vous appuyez sur le bouton ou vous levez la main à distance. Monique Lévesque.

Lévesque, M. : Merci beaucoup. C'est tout simplement une question ou une précision. Au point 3a) quand on dit que chaque comité du Sénat comprenne un minimum de deux membres du Sénat, est-ce que ça veut dire des membres d'office et élus ou tout simplement les élus? Je veux juste une précision à ce sujet-là.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Alors les membres du Sénat pourraient être des membres d'office ou des membres qui ont été élus, ça peut être les deux.

Président d'assemblée : Merci pour cette précision. J'ai dans l'ordre quatre questions alors on passe à Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci puis je vais essayer de respecter le Code Morin et de me limiter à une intervention par question. Je pense que tous ces changements vont dans la bonne voie et je les supporte. C'est plus dans le sens où on veut une collégialité et on veut maximiser la participation de tous les membres de notre communauté universitaire aux différents Sénats. Je pense qu'une des bonnes actions serait lors d'élections ou lors de choix de montrer où sont déjà impliqués les candidats et les candidates pour avoir une meilleure répartition ici, c'est-à-dire que si je me présente pour un comité des programmes, je pense que par transparence ça serait bien que les candidates et les candidats stipulent déjà dans quel type d'autres comités ils soient impliqués. Ça alourdit un petit peu la mise en œuvre, mais ça permet de mieux voir qui fait quoi.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je cède la parole à Amel Kaouche.

Kaouche : Bonjour. Ma question c'est concernant la représentation des campus du nord. Je vois pas quelque chose de précis ici donc ça se peut qu'il y aura personne du campus du nord sur ces comités-là donc j'aimerais avoir plus de précision s'il-vous-plaît. Merci.

Président d'assemblée : D'accord. Je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Oui, la représentation réseau pour chaque comité est indiquée dans les descriptions de chaque comité du Sénat. On a en fait renforcé la représentation réseau et vous avez un tableau qui résume la représentation réseau dans le document. Je vais juste trouver la bonne page, c'est la page 63.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Question de Yannick Boudreau.

Boudreau : Merci monsieur le président. Moi ma question s'adresse un petit peu au point 3 sur la recommandation 3c). J'apprécie beaucoup qu'on veut donner les formations pour les personnes qui vont siéger sur le Sénat. Moi ma question c'est quelle genre de formation, est-ce que c'est une formation de une heure, c'est tu une formation d'une journée ou par exemple est-ce que c'est quelque chose qui va être donné à chaque année. Par exemple s'il y a des membres du Sénat qui reviennent l'année d'après, est-ce qu'on donne la formation à nouveau pour un petit s'assurer que tout est bien compris? J'aimerais avoir plus de qualification sur ce côté-là. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Mme Dawes.

Dawes : On a indiqué que c'est une formation en ligne. Ça devrait se faire à chaque année parce qu'il y a toujours de nouveaux membres des comités. On a pas développé cette formation encore, mais c'est quelque chose à planifier si c'est adopté.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Céline Surette.

Surette : Merci. C'est vraiment juste un commentaire sur la représentativité qu'on a dans les différents comités du Sénat puis au Sénat même. Je vois d'un très bon œil qu'on a mieux précisé les différents postes qu'il y a

dans les différents comités, mais je pense qu'il va falloir trouver des moyens de s'assurer qu'on respecte aussi les filtres institutionnels par exemple de l'EDID. Je pense que ça c'est quelque chose qu'on fait de façon beaucoup plus informelle que formelle puis je suis pas en train d'essayer de proposer de faire des modifications à ce qu'on a ici, mais c'est plus une réflexion je pense qu'on a besoin de continuer à avoir de comment on s'assure qu'on respecte vraiment le DI dans nos différents comités puis pas juste le DI, il y a toutes sortes de filtres qu'on a besoin d'avoir comme par exemple les différents stades de carrière, les différents secteurs qu'on a à l'université. Je pense que c'est toutes des choses qui sont importantes puis il y a des moyens de s'assurer qu'on ait ça sur nos comités, mais je voulais juste le nommer parce qu'on a surtout nommé la représentativité régionale qui est hyper importante, mais il y a aussi d'autres représentativités qu'il faut s'assurer d'avoir. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Surette. Est-ce qu'il y a d'autres questions, je ne vois pas de main levée ni de bouton pour l'instant. Monique Lévesque.

Lévesque, M. : Justement pour le point 3c) devrait pas lire qu'une formation sur l'organisation et la gestion efficace des réunions soit obligatoire pour tous les membres du comité du Sénat parce qu'en ligne c'est un moyen. Nous ce qu'on veut c'est une formation et je pense que si c'est une proposition qu'on fait pour l'ensemble, je me demande si le « en ligne » est nécessaire, c'est tout.

Président d'assemblée : Merci Mme Lévesque. M. Nha Nguyen, je vous cède la parole.

Nguyen : Merci, juste une question. À la page 37 la composition du Comité des programmes des cycles supérieurs, est-ce que ça fait partie de cette proposition-là?

Dawes : Non. La composition des comités ça va venir dans les prochaines propositions.

Président d'assemblée : Merci. Je vais démarrer le vote. Êtes-vous à l'aise avec toute la question de la formation en ligne qu'on le précise? Qu'on l'enlève, que ça soit enlevé. Est-ce qu'on peut régler ça à l'amiable, tout le monde est d'accord là-dessus? D'accord. Vous avez voté là-dessus, d'accord, c'est clair. C'est noté, il y a des témoins. J'arrête le vote. On a le résultat du vote, pour 32, contre 0 donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Il est 10 h, je propose que l'on continue avec la présentation de Mme Dawes qui va nous faire le résumé des propositions du bloc ou de la section 2. Je vais demander à Michel et Aboubaker d'afficher la présentation. Mme Dawes.

Dawes : Merci. On est dans la section B, ça c'est la série de recommandations qui concernent des comités reliés au programme. Dans la proposition 4, on a une série de comités qui seraient créés et d'autres comités qu'on propose de dissoudre. Alors la première partie, le 4a), le Comité de la planification on a une lacune importante actuellement. Quand on regarde les Statuts et Règlements dans les 50 universités, c'est frappant qu'il y a toujours un comité du Sénat pour la planification. Ça c'est un élément très important, c'est quelque chose que le recteur avait reconnu en créant un comité consultatif du rectorat. À l'Université de Moncton, la planification pluriannuelle soit ça ne se fait pas ou se fait sans la participation des comités du Sénat donc sans représentation professorale et étudiante. La CESPM a constaté que le rôle et le leadership des doyennes et doyens et les directions générales n'étaient pas ce à quoi on s'attendait. Ils ont remarqué que notre structure n'était pas typique alors ça c'est un comité vraiment clé pour que les plans institutionnels soient présentés au Sénat. Le sous-comité de la planification ça c'est plutôt pour les dossiers individuels et non pas pour les grands plans avec une vue d'ensemble. Actuellement, on a un Comité conjoint de la planification donc la CESPM nous a rappelés la gouvernance bicamérale et de respecter le rôle du Sénat et de ses comités pour les questions académiques donc ça c'est un point important. Pour nos comités de programmes, on a constaté la lenteur des processus, déjà la CESPM a commenté en 2006 et ils ont constaté qu'en 2022 que la situation ne s'est pas améliorée et ça amène à des frustrations dans les unités et à la démobilisation des membres des unités. La recommandation c'était de revoir le fonctionnement du CPR. Donc en proposant les trois comités pour le premier cycle, pour les cycles supérieurs et pour les règlements, on est en train de réduire le nombre d'étapes dans les processus. On réduit le nombre de dossiers qui doivent passer par le CPR et on réduit également le volume de chaque dossier avec les formulaires électroniques qui s'en viennent donc le fonctionnement va être beaucoup plus efficace. Pour l'assurance de la qualité, on a pas de comité actuellement et on est vraiment dans le non-respect du cycle d'évaluation prévu par la CESPM. On a un cycle actuel de 13 ans en moyenne au lieu de sept qui est prévu par la CESPM. Au niveau des données institutionnelles, la CESPM a également demandé qu'on améliore les données qu'on fournit aux unités pour l'autoévaluation et qu'on aide les unités à mieux interpréter les données. Le but de ce comité-là c'est de fournir un rapport qui va être un point de départ pour l'autoévaluation dans l'évaluation des programmes. On continue à la prochaine diapo avec la proposition 5 qui est quelque chose qui découle de ce qui est proposé pour la planification. On a un changement de structure qui a des conséquences pour le cheminement des dossiers. Dans la structure actuelle, le CCJ c'est un comité conjoint, un comité du Sénat et du conseil et par conséquent, ils recommandent à la fois au Sénat et au Conseil de l'université, mais la structure qui est proposée c'est un comité de la planification qui est un comité du Sénat seulement donc il va recommander au Sénat seulement et c'est le Sénat qui recommande à son tour au Conseil de l'université. C'est une structure qui respecte la gouvernance bicamérale et ce changement de structure ça veut dire que le cheminement des dossiers est modifié donc ça découle de ce qui est proposé dans la proposition 4. On passe à la prochaine diapo. Le transfert de la responsabilité des programmes du Conseil de la FESR au CPS qui est le Comité des programmes de cycles supérieurs. La proposition de créer un comité des programmes de cycles supérieurs

pour traiter les questions associées à la création, la modification, l'abolition des programmes et aussi à l'évaluation des programmes, a un impact sur le conseil de la FESR parce qu'on propose de réduire les étapes dans le processus avec ce comité, on passe de quatre étapes à une seule donc c'est beaucoup plus efficace. Vous pouvez voir le changement à la page 68 où on a les différentes étapes qui vont être réduites. Ce qui reste dans les attributions du conseil de la FESR ça touche plutôt le côté recherche avec les politiques de RDC, les instituts et centres de recherche, les fonds de recherche, les dégrèvements, subventions et bourses pour les personnes étudiantes de cycles supérieurs. La recommandation de règlements universitaires qui touchent les cycles supérieurs ainsi que la nomination des professeurs associés. En même temps, on voudrait réviser le nombre de sièges par faculté pour refléter la distribution qui est mieux adaptée aux circonstances actuelles étant donné la participation des différentes facultés. Vous avez une lettre de la FESR qui a été déposée par rapport à cette proposition. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Je passe la parole au vice-recteur pour la proposition numéro 4.

VRER : Merci monsieur le président. Est-ce qu'on peut afficher la résolution 4? Merci. J'aimerais de faire la proposition suivante monsieur le président : que le Sénat accepte la création 4a) du Comité de planification qui relève du Sénat en redéfinissant les attributions du Comité consultatif du rectorat qui sera dissout. Le 4b), sous-comité de la planification qui relève du Comité de la planification en redéfinissant les attributions du Comité conjoint de la planification qui sera dissout et le 4c), Comité des programmes de premier cycle en redéfinissant les attributions du Comité des programmes du Sénat académique qui sera dissout. Ensuite le 4d), Comité des programmes de cycles supérieurs donc c'est un nouveau comité du Sénat en redéfinissant les attributions du CPS existant qui sera dissout donc le CPS existant est un sous-comité du Conseil de la FESR étant entendu que la responsabilité de la création, de la modification, de l'abolition et de l'évaluation des programmes sera transférée au Conseil de la FESR au nouveau CPS. 4e), Comité des règlements en redéfinissant les attributions de la réunion des vice-doyennes et vice-doyens donc la RVD qui sera dissoute. Le 4f), Comité d'assurance de la qualité et le 4g), sous-comité de la réussite et de l'expérience étudiante qui relève du Comité de l'assurance de la qualité. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Maintenant on a besoin d'un appui, M. Jean-François Thibault appuyé donc proposition et appui. Ça été appuyé donc il y a pas de souci. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires par rapport à la proposition numéro 4? Je cède la parole à Nha Nguyen.

Nguyen : Merci. Mon intervention porte sur la composition du programme de cycles supérieurs, c'est par rapport à 4d) et à la page 37. En fait ma question porte sur la représentation de quatre facultés, administration, droit, ingénierie et sciences de l'éducation. Il y a un seul membre qui représente les quatre facultés à ce comité-là tandis que les trois autres ils ont plus de poids je crois et à mon avis, on a une participation très faible de ces quatre facultés-là. Est-ce qu'on doit tenir compte juste les programmes de cycles supérieurs et à la Faculté d'administration nous en avons deux, MBA et M. Sc. gestion et si je regarde ce qui existe aussi dans trois autres facultés, ingénierie a peut-être sept ou huit programmes de cycles supérieurs, maîtrise et doctorat. Est-ce que ce chiffre-là qui détermine qu'on a seulement une ou un membre au comité au CPS sans tenir compte du nombre d'inscriptions. Juste à la Faculté d'administration le nombre d'inscriptions à temps plein ça dépasse largement une quarantaine dans les deux programmes MBA et M. Sc. Je connais pas les chiffres dans les autres facultés et j'aimerais ça entendre mes collègues des autres facultés est-ce que c'est équitable d'avoir un seul membre à ce comité-là pour les quatre facultés en question.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Mme Dawes.

Dawes : Lors des consultations, il y a des facultés qui ont souhaité avoir une alternance. C'était notamment les facultés où il y a moins de membres du corps professoral et moins de programmes. On a prévu une alternance dans ces cas-là, mais avec chaque dossier qui vient au comité, la personne porteuse du dossier serait invitée à la réunion et peut intervenir de cette façon. Donc ça c'était la recommandation de plusieurs doyennes et doyens qui ont trouvé ça une façon d'équilibrer les choses.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci. J'ai peut-être deux ou trois remarques ici et des questions sous-jacentes. La première c'est juste une remarque de forme. C'est dans la composition des comités quand on parle des représentations étudiantes. Je veux pas que le message soit mal compris, je suis pour la représentativité régionale ici, mais par contre dans la formulation on nous dit une personne étudiante de cycles supérieurs donc c'est avec une petite astérisque, on dit les personnes inscrites à un programme de cycles supérieurs au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan sont admissibles. C'est très bien de promouvoir cette participation, mais dans la façon dont je le lis je le vois comme si il y avait une scission entre les trois campus donc j'ai l'impression d'avoir trois campus université plutôt que université trois campus. Je me demande si on peut reformuler ça pour être plus inclusif, plus égalitaire pour dire une personne étudiante de cycles supérieurs d'un des trois campus dans le sens où on sous-entend là-dessus qu'il y a la recherche qui se fait de très bon niveau que ce soit à Shippagan ou à Edmundston, mais on ne cible pas spécifiquement des campus en train de dire bien celui-ci il faut une représentativité accrue là-dessus. C'est juste ma première remarque. Et ça c'est vrai pour différents comités, on revoit ça ici. La deuxième remarque c'est quand on parle du CDP qui recommande au Sénat qui recommande finalement au CDU, je me demande si on est toujours sur une structure bicamérale

avec une structure égalitaire. On a le Conseil de l'université et le Sénat qui se dialoguent. Si on fait recommandation de l'un à l'autre, il y a peut-être une relation de subalterne qui s'inscrit donc ça c'est une petite inquiétude que j'ai. Même si c'est pas la vision qu'on a actuellement, c'est peut-être un dérapage possible. Et la troisième question c'est au niveau du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche. C'est un petit peu pour reprendre la question précédente, c'est comment on est arrivé à la définition de ces postes de représentation. À l'instar deux ou trois de mes collègues je dirais pour ma faculté si on veut prendre la Faculté des sciences, on reçoit la plus grande partie, la majeure proportion des subventions à l'Université de Moncton et on peut se demander pourquoi on aurait pas un peu plus de place, mais c'est pas ça que je demande ici. Je voudrais comprendre le rationnel comment on a choisi de définir ce nombre de représentant professoral ici, est-ce que c'est basé sur le nombre de professeurs, le nombre de subventions, le nombre d'étudiants inscrits dans ces cycles supérieurs, j'imagine que c'est un combiné de tout, mais si on pouvait nous éclairer là-dessus ça serait apprécié.

Président d'assemblée : Merci monsieur Clarisse. Je ne sais pas si Mme Dawes a des éclaircissements par rapport à ça, je vais lui céder la parole.

Dawes : Je pense pour le premier point par rapport à la représentation étudiante, on est d'accord que l'intention c'était de signaler que les trois campus peuvent participer donc l'admissibilité des trois campus pour les cycles supérieurs. Pour la deuxième question concernant les projets de planification, il faudrait préciser quand on parle d'incidences financières importantes que c'est là que ça intéresse le Conseil de l'université donc si c'est des questions purement académiques, ça relève du Sénat, mais dès que c'est les incidences financières importantes, ça relève plutôt du conseil. Pour le troisième point, je n'ai pas saisi si on parlait du Conseil de la FESR. Pour cette question, je laisserai mon collègue de la FESR répondre.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à Francis.

LeBlanc, F. : ...qui va revenir plus tard et non maintenant. Je pense que Olivier parlait du comité CPS ou les deux.

Clarisse : Excusez-moi, je vais essayer de parler dans le micro pour pouvoir être inclusif vis-à-vis des personnes qui sont à distance. C'est que dans une des transparences qui nous a été présentées, il y avait le CFESR où on nous disait qu'il y avait une révision de la composition des membres du corps professoral. Alors si je suis hors sujet actuellement, je m'en excuse.

Président d'assemblée : Il y a une question de Pandurang Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président. Ma question commentaire comme ça, la 4c) pour le Comité des programmes à la CPR, je suis totalement d'accord avec la redéfinition et les attributions, mais je me demande comment qu'on va augmenter l'efficacité du CPR parce quand on propose un nouveau programme ou modification, etc., parce que c'est un aspect qui est devenu extrêmement important dernièrement parce que c'est devenu très concurrentiel avec les autres universités et même des collègues communautaires. Comment qu'on peut proposer de nouveaux programmes et faire accepter ça. Si je comprends bien, le nombre de réunions pour le CPR reste le même et je me demande est-ce qu'on peut étant donné le calendrier depuis le temps qu'on propose un changement de programme ou un nouveau programme, etc., à l'intérieur de telle et telle période ça doit être accepté ou quelque chose comme ça. La question est comment peut-on augmenter l'efficacité avec les changements qu'on est en train de proposer.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Alors je pense qu'on pourrait regarder l'exemple à la page 68 qui est l'exemple d'une création de programmes. À la page 68, il y a une section en bleu qui montre l'endroit où on va avoir un gain en efficacité. Dans le processus actuel, vous voyez qu'il y a quatre comités qui participent. Après la faculté et avant le Sénat, on a actuellement quatre comités, le Comité des programmes de cycles supérieurs, le Conseil de la FESR, le Comité des programmes ainsi que le CCJ. Avec la nouvelle structure, toutes ces étapes vont être réduites à une seule étape donc il y a un seul comité entre la faculté et le Sénat. Si on parle des cycles supérieurs, ça serait le Comité des programmes de cycles supérieurs. Si on parle du premier cycle, ça serait le Comité des programmes de premier cycle. Il y a une réduction importante dans le nombre d'étapes dans le processus, mais le fait d'avoir un comité de cycles supérieurs qui relève du Sénat et un comité des programmes de premier cycle qui relève du Sénat, ça permis de réduire le nombre de dossiers qui doivent passer par le CPR parce qu'actuellement, tous les dossiers de tous les cycles passent par le CPR ainsi que les règlements également. On aura moins de dossiers qui doivent passer avec moins d'étapes dans le processus et en même temps avec les nouveaux formulaires électroniques, on ne va plus avoir des dossiers avec des centaines de pages. Ça va être beaucoup plus facile à traiter ces dossiers et il y aura moins de dossiers à traiter. C'est de cette façon que ça va aider à l'efficacité. Merci.

Ashrit : Merci.

Président d'assemblée : Merci Mme Dawes. Je cède la parole à Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'ai un commentaire plus une question. Mon premier commentaire c'est justement le point dont Mme Dawes vient de parler. J'estime que le gros problème qu'on avait c'était au niveau du Comité des programmes. C'était trop lourd et d'ailleurs la moyenne qu'on nous a présentée des évaluations qui est de 13 ans au lieu de sept ans, je crois que ça ne fait que confirmer la règle. C'était trop lourd ce comité-là. Le séparer en premier cycle et deuxième cycle moi j'estime que ça va aller plus vite parce que le temps même de reprendre la révision des programmes de ce qui a déjà été fait, tout est déjà obsolète. Alors on a tout le temps de recommencer à zéro et on perd un temps fou. Moi je crois que ce changement-là est vraiment très positif. Mon deuxième point je disais que j'avais une question. Nous à l'APU, on nous a fait insister du fait qu'on avait un système bicamérale. De ce que j'ai compris tout à l'heure c'est qu'on a notre système, on a plutôt une question, comment je peux dire ça, le R5 je crois si je ne me trompe pas où je me pose la question à savoir si le système bicaméral existe toujours puisqu'on dit que la question plutôt le Sénat fait la recommandation, c'est comme si on a pu le comité conjoint en soit et la question passe directement du Sénat pour aller au Conseil de l'université. Ce côté-là je trouve ça un peu flou, est-ce qu'on peut nous expliquer ça plus précisément?

Président d'assemblée : Merci. Je vais céder la parole à Mme Dawes et ensuite à la secrétaire générale pour réponse. Donc Mme Dawes.

Dawes : Alors ce qui est prévu pour la planification c'est un comité du Sénat et non pas un comité conjoint. Pour les plans qui sont recommandés au Sénat, on aurait la possibilité d'avoir un plan sans incidences financières importantes ou un plan qui a des incidences financières importantes. Donc quand il y a des questions financières, ça ça intéresse le Conseil de l'université, mais quand c'est purement académique, ça relève du Sénat.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Pour faire du pouce là-dessus, je veux vous indiquer que le système bicaméral est intact, il demeure en place. Sans trop aller dans les détails, ce système-là est créé dans la Loi sur l'université donc il reste intacte. Le mécanisme qui est proposé est un mécanisme qui est approprié dans un système bicaméral et on le retrouve dans d'autres universités aussi où est-ce que pour des questions spécifiques comme elle a mentionné les incidences financières majeures, le dossier se rend au Conseil de l'université. Donc on est pas vraiment en-dehors des mécanismes qu'on retrouve dans les systèmes bicaméraux, mais c'est pour des points spécifiques qui est habituellement financier.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je reviens à la question de la formation du comité au niveau de la Faculté des études supérieures. Ici on introduit une notion, je me pose juste la question de proportionnalité de représentation. Dans plusieurs universités, le comité de la Faculté des études supérieures est composé d'un représentant par faculté qui est normalement le vice-doyen à la recherche d'une faculté. Je pense je vais reposer la question qui a été posée puis on a peut-être pas eu la réponse encore. Quels sont les critères pour identifier le nombre de représentants par faculté?

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Alors si on parle du Conseil de la FESR, ça va être dans la proposition qui s'en vient ou est-ce qu'on parle plutôt du Comité des programmes de cycles supérieurs.

Recteur et vice-chancelier : Je regarde la page 39 du document.

Dawes : Alors ça c'est dans la prochaine proposition.

Recteur et vice-chancelier : Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Je cède la parole à Céline Surette. J'ai vu ton bouton apparaître et disparaître, mais j'ai tenu compte de l'ordre, alors Céline.

Surette : Merci, c'est gentil. C'était de l'indécision de ma part si je commentais ou pas. J'ai deux petits commentaires. Premièrement pour le système bicaméral, moi la façon que j'ai compris la lecture du document c'est que oui on abolie le CCJ, mais on a deux moments où est-ce qu'on consulte le Conseil de l'université si nécessaire. On a un au moment où qu'on fait des propositions de création de programmes qui peuvent avoir des grosses incidences donc ça c'est le Comité de la planification qui va puis ensuite de ça, il y en a un autre qui se fait à la fin du processus après que le Sénat a demandé. Ça ça va faciliter le travail des gens, ça vient beaucoup plus tôt dans le processus fait que je vois ça de façon très positive. Je me suis posée la question y a-t-il des moments où est-ce que le Conseil de l'université consulte le Sénat? Comme y a-t-il des moments où il y a des enjeux qui arrivent au Conseil de l'université qu'on se dit bien peut-être qu'on devrait avoir une réflexion du Sénat. C'est philosophique, vous avez pas besoin de répondre à cette question-là à ce moment ici. Ça c'était juste pour ce point-là. L'autre c'est mineur, mais je pense que c'est important. Si le document qu'on a là c'est un document qui va vivre avec les comités, page 27 Comité de la planification point 4, on dit que le comité délègue à un sous-comité la responsabilité de la liste des recommandations. C'est pas n'importe

quel sous-comité, c'est le sous-comité de la planification donc ça serait probablement bien de noter exactement c'est quoi le sous-comité. C'est tout, merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Surette. Je vais céder la parole à Jeanne Godin.

Godin : Merci monsieur le président. Alors ça fait un petit peu écho à M. Dako quand on a parlé des documents de cent pages. Moi je suis intéressée à savoir comment la transition va se faire à partir du Comité des programmes qui est là présentement parce que dans la nouvelle mouture, les gens qui présentent des projets pourront aller les présenter eux-mêmes. J'espère ça sera pas les doyens ou les directeurs d'écoles, que ça sera les personnes qui sont concernées. Je me demandais avant de voter pour une dissolution de comités puis la création d'un autre, je me demandais comment la transition allait être faite et pour être certaine que je ne prends pas la parole deux fois, est-ce que c'est le moment demander c'est quoi qui va être une dépense mineure versus une dépense majeure juste comme pour savoir. Merci.

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Merci. Pour la transition, vous avez à la page 61 un tableau qui fait le lien entre les comités actuels et les comités proposés où on dit que les membres qui siègent actuellement vont terminer leur mandat tel que prévu et avec la transition, les nouveaux membres qui sont élus ça va donner que tous les mandats ne vont pas terminer en même temps alors c'est une bonne chose qu'on ait déjà certains membres en place. Pour la question des dépenses ou des incidences financières, ça ça relève du Comité de budget de déterminer, mais dans nos discussions on a parlé essentiellement de question telle que la demande de nouveaux postes qui ont un impact à long terme.

Président d'assemblée : Merci Mme Dawes. Je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci. Jeanne, je sais pas si ta question était spécifique par rapport à des programmes qui sont à l'étude actuellement. Je sais qu'on en a pas jaser, mais les programmes qui sont sur la table tout de suite c'est des programmes de cycles supérieurs vont aller au Comité des programmes de cycles supérieurs. Les programmes qui sont à l'étude de premier cycle iront au nouveau Comité des programmes de premier cycle et les règlements c'est la même chose, ça ira au nouveau comité sur les règlements.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Je cède la parole à la sénatrice Albert.

Albert : Merci beaucoup monsieur le président. C'est une remarque, je suis pas sûre comment la formuler exactement, mais à la page 27 quand on parle du Comité de planification puis de ses attributions, on dit le Comité de planification soumet des recommandations au Sénat en ce qui concerne b) la structure organisationnelle des unités académiques et facultés, notamment la planification du renouvellement du corps professoral. Ma question va dans le sens suivant, en quoi ces recommandations-là vont tenir compte je dirais de tout le travail qui est réalisé par le Comité consultatif conjoint de l'observatoire académique qui dresse déjà une liste des besoins en matière de postes à combler ou de postes qui ont été perdus par attrition par exemple ou peu importe et donc des besoins des unités. Il me semble qu'il y aurait peut-être là lieu de voir comment on peut arrimer les deux parce que moi j'ai aucun mal à penser que ça serait vraiment génial que le Sénat académique soutienne et recommande justement à l'institution des ressources professorales pour le maintien de programmes ou la création de programmes, mais on a aussi un comité bipartite qui travaille sur cette question-là pour vraiment voir le portrait je dirais global de l'état de la situation des ressources professorales puis des besoins de renouvellement. Je sais pas si ma question est claire ou mon commentaire est clair, mais voilà.

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : Je pense qu'ici c'est un regard sur ces questions par rapport au développement des programmes donc la planification en lien avec la création ou les modifications de programmes. C'est cet aspect-là qui n'est pas traité par le CCC.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On a une question de Monique Lévesque.

Lévesque, M. : Merci beaucoup. Je veux revenir au Comité de planification puis à la question à savoir si on aura une réponse. C'est vraiment à la composition du Comité de planification, il y a trois membres qui sont là pour la Faculté des arts et sciences sociales, sciences de la santé et services communautaires et sciences respectivement et ensuite de ça, il y en a une pour les quatre autres facultés. Et lorsqu'on regarde le rôle du Comité de planification, on parle d'effectif étudiant et autre et je veux revenir comme comment a-t-on déterminé que certaines facultés avaient une pleine place alors que d'autres vont être là deux ans sur huit ans et ils ont tous une réalité, c'est pu juste une question de cycles supérieurs ou du nombre d'effectif de professeurs, c'est la réalité de chacune des facultés. J'aimerais avoir des détails là-dessus et ensuite de ça, j'aurais une question par rapport il est pas indiqué nulle part si les postes devaient être renouvelés, est-ce que c'est juste une fois pour ceux qui sont élus et ça sera tout pour l'instant.

Président d'assemblée : Merci Mme Lévesque. Je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : La représentation des facultés avec l'alternance je pense pour compenser cela, on a l'invitation des responsables qui viennent quand il y a une proposition ou un projet qui les concerne directement. Ça c'est basé essentiellement sur la diversité dans les facultés, les petites facultés sont représentées en alternance. En ce qui concerne les mandats, on peut se présenter pour être élu après la fin du mandat, mais on a harmonisé les mandats dans les différents comités. Pour les membres du corps professoral c'est des mandats de trois ans. L'exception c'est quand il y a des représentations en alternance, là c'est deux ans afin justement de laisser la place aux autres facultés d'avoir leur tour.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. J'ai une question d'Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci pour votre indulgence pour la deuxième fois. Je voudrais juste préciser que là on parle d'une représentativité des corps professoraux. Je voudrais rappeler à mes collègues dans ces comités, celui-ci en particulier, il y a tous les doyens et doyennes des facultés qui sont représentés quoi, donc il y a tout de même forcément une représentation en alternance du corps professoral certes, mais il y a toujours une voix des doyens et des doyennes qui sont présents. Je voudrais revenir tout de même sur un commentaire, je sais pas s'il y a un commentaire et une question tout de même à la communauté présente sur ce que j'ai proposé un arrangement à l'amiable pour changer de cibler les personnes inscrites à un programme de cycles supérieurs au campus d'Edmundston ou au campus de Shippagan qui sont ici, par remplacer ça par un des trois campus. Je sais pas s'il y a un consensus à l'amiable. Je suis inconfortable de prendre cette décision parce que je ne suis pas la première personne concernée ici étant dans le groupe majoritaire de Moncton, je préférerais que cette décision soit prise à la majorité, mais à la majorité régionale, c'est-à-dire que pour moi les sénateurs de Shippagan et d'Edmundston ont plus de poids sur cette idée que la mienne. Je me rangerais à leur opinion, mais c'est vraiment quelque chose je voudrais les entendre dessus s'ils préfèrent cette formulation ici ou si ils voudraient la voir évoluer pour quelque chose que je ressens de plus inclusif.

Président d'assemblée : Ça ne modifie pas le libellé de la proposition qu'on a sur la table.

Clarisse : Ça modifie, j'imagine que ce genre de document sera amené à être diffusé, c'est le message qu'on veut envoyer là-dessus. Pour moi c'est quelque chose d'essentiel, mais mon opinion compte moins à nouveau que celles qui sont directement concernées, c'est-à-dire les personnes de Shippagan et d'Edmundston.

Président d'assemblée : Oui. Je vais céder la parole au recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. À moins qu'il y ait des gens dans la salle qui soient opposés à cette recommandation, moi je pense que le libellé proposé que ça soit en provenance des trois campus je pense que c'est acceptable.

Président d'assemblée : Je vais demander à M. Clarisse de relire sa formulation qu'il nous a proposée au tout début.

Clarisse : C'est au niveau de la représentation étudiante dans les tableaux. On nous dit trois personnes étudiantes représentant chaque campus, mais ensuite c'est une personne étudiante de cycles supérieurs. J'éliminerais l'astérisque et je mettrais à la place « d'un des trois campus ».

Président d'assemblée : D'accord. Ça ne modifie pas les propositions, c'est tout simplement le texte à la page 37 du tableau donc ça ne modifie pas les propositions. Si tous sont d'accords pour qu'on modifie le tableau, je ne vois pas de problème de ce côté-là. À l'amiable. 29, Comité de la planification. Ça vous va? Ça revient à quelques endroits dans les tableaux donc si je comprends bien M. Clarisse, la proposition c'est qu'on ait une et même formulation pour l'ensemble des tableaux. Je vous rappelle que ça ne modifie pas la proposition qu'on a sur la table, on est dans les détails des tableaux. Mme Dawes voudrait qu'on répète. Je lui cède la parole.

Dawes : Je veux juste qu'on répète, j'étais pas à la bonne page.

Président d'assemblée : On est à la page 29 et 37 et c'est la partie avec l'astérisque, les personnes inscrites à un programme de cycles supérieurs au campus d'Edmundston ou au campus de Shippagan sont admissibles. M. Clarisse il estime qu'on a pas besoin de cette clarification-là.

Clarisse : À condition qu'on rajoute après une personne étudiante de cycles supérieurs d'un des trois campus.

Président d'assemblée : D'un des trois campus, une personne étudiante des cycles supérieurs d'un des trois campus.

Clarisse : Et c'est le cas pour tous les tableaux subséquents où on a ce même genre de phrase. C'est vraiment un détail, mais pour moi c'est important.

LeBlanc, F. : C'est un peu redondant lorsqu'on dit un étudiant ou une étudiante aux cycles supérieurs, il est forcément dans un des trois campus.

Clarisse : Oui, mais ça rappelle qu'il y a de la recherche qui est faite dans les trois campus donc pour moi c'est redondant, mais dans le sens positif de ne pas faire croire qu'il y a que de la recherche dans un des trois campus de l'université. C'est la distinction que je fais.

LeBlanc, F. : Pas officiellement des programmes de cycles supérieurs, mais ils peuvent avoir des étudiants qui sont supervisés. Il y a une différence entre les étudiants qui sont vraiment inscrits au campus et les étudiants qui sont au campus, mais sont inscrits à Moncton. Les cycles supérieurs sont au campus de Moncton selon la Loi de l'Université de Moncton. Les cycles supérieurs c'est un faculté réseau, mais il y a plein d'étudiants qui sont soit à Shippagan ou à Edmundston qui sont aux cycles supérieurs, mais officiellement ça faisait un programme de l'université. Je trouve c'est redondant lorsqu'on dit un étudiant aux cycles supérieurs il peut être n'importe où. C'est là que je trouve que ça vaut pas la peine.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Faut penser aussi à travers la stratégie qu'on a le filtre réseau qu'il risque d'avoir d'autres modifications en terme d'affiliation facultaire par exemple, c'est une des suggestions qui est ressortie au niveau de la stratégie. Alors qu'on précise que ça provienne des trois campus, si ça vous fait rien d'un bord ça fait rien de l'autre bord, on peut le mettre si on veut le préciser.

Président d'assemblée : D'accord. Je propose qu'on le modifie dans les tableaux.

Recteur et vice-chancelier : C'est trois mots dans une phrase.

Président d'assemblée : Puis on va revenir aux propositions qui sont sur la table.

LeBlanc, F. : Dans le sens large dans le sens que c'est pas seulement inscrit parce que si qu'on parle d'un étudiant inscrit à Shippagan, ça existe pas. Moi je suis d'accord avec ça.

Président d'assemblée : D'accord. J'ai deux autres questions, d'abord Étienne Dako. Est-ce que c'est une question sur les propositions?

Dako : C'est juste pour dire que je suis entièrement d'accord avec ce que présente le sénateur LeBlanc. Moi je pense que c'est assez précis déjà ici, sinon ça devient vraiment redondant. Puis ici je prends juste le concept qui est dans le point 3, personne étudiante à la page 37 justement lorsqu'on dit trois personnes étudiantes des cycles supérieurs dont au moins un. Il y a une condition qui est là pour dire qu'on en tient forcément compte. Donc moi je crois que c'est assez précis, on risque de compliquer l'équation pour rien. Alors moi je suis entièrement d'accord avec le sénateur LeBlanc.

Président d'assemblée : J'ai une intervention d'Hélène Albert.

Albert : Ça va être très court. Je pense que 29 et 37 c'est deux choses un petit peu différentes puis je suis pas sûre que le copier-coller marcherait. Moi je m'en remettrais à Elizabeth pour voir la formulation appropriée pour respecter l'esprit de ce qui est donné là dans les tableaux puis on vote sur les propositions puis le reste...

Président d'assemblée : Tout à fait, merci beaucoup. Je vais céder la parole à la secrétaire générale d'abord.

Secrétaire générale : L'expression revient aux pages 29, 37, 41, 44 et 49. Ça fait Elizabeth, ça serait de regarder ça de plus près puis ça serait intéressant si on pourrait quand même le préciser aujourd'hui pour avoir vraiment le libellé. Il y a quand même cinq ou six comités.

Président d'assemblée : D'accord. J'ai une dernière intervention de Sébastien Deschênes.

Deschênes : Ici, il existe déjà une association étudiante pour les étudiants de cycles supérieurs au campus de Moncton puis le but c'était vraiment que nos étudiants en foresterie soient considérés puis aient la chance qu'on ait pas seulement avoir l'association des étudiants de deuxième cycle du campus de Moncton quand arriverait à faire le choix de ce représentant-là, mais que les étudiants de l'École de foresterie en deuxième cycle seraient aussi considérés.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Deschênes. On va confier cette tâche-là entre autres à Mme Dawes pour revoir les formulations, mais j'aimerais qu'on revienne aux propositions, ça ne change pas l'essence des propositions qui sont sur la table. Je ne vois aucune autre intervention donc je vais démarrer le vote sur la proposition numéro 4. Je vais arrêter le vote. Le résultat du vote, pour 33, contre 0 donc adopté à l'unanimité et à ce stade-ci je propose qu'on prenne une pause de 10-12 minutes comme vous le voulez. Excellent, à tout de suite.

PAUSE

Président d'assemblée : Je veux juste m'assurer que tout le monde est bel et bien de retour de la pause bien méritée, on a bien travaillé jusqu'à maintenant. On est rendu à la proposition numéro 5 et je vais céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. La proposition 5 est la suivante : que le Sénat ait le pouvoir de recommander au Conseil de l'université les propositions de création et d'abolition de programmes ainsi que tout plan, projet ou proposition ayant des incidences financières importantes. Monsieur le président, j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a un appuieur? Appuyé par Francis LeBlanc donc on a une proposition dûment appuyée et on lance la discussion sur la proposition 5. On en a discuté indirectement avant la pause, je ne vois aucune question pour l'instant ni des personnes qui sont en ligne, ni des personnes dans la salle. Je vais donc démarrer le vote. J'arrête le vote. Le résultat du vote, pour 32, contre 0 donc adopté à l'unanimité. Ça nous amène à la proposition 6, monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Il s'agit de la dernière résolution ou proposition dans le bloc B : que le Sénat accepte les modifications aux attributions et à la composition du Conseil de la FESR la responsabilité de la création, de la modification, de l'abolition et de l'évaluation des programmes étant transférée au nouveau Comité des programmes de cycles supérieurs ou le CPS. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. On cherche un appui. Appuyé par Francis LeBlanc donc proposition appuyée. Discussion ou question? J'ai une question d'Olivier Clarisse.

Clarisse : Oui, une question très technique. Deux questions. La question du choix des critères pour le nombre de représentants ici a été posée et on aimerait avoir une réponse j'imagine à cette assemblée et la deuxième question plus technique c'est que le mandat est de deux ans pour ce comité pour les corps professoraux alors que dans les autres comités du Sénat il est de trois ans. Est-ce qu'il y a une justification à ça? Est-ce qu'on pourrait pas avoir des mandats de trois ans pour les différents comités, histoire que ça soit beaucoup plus facile dans notre implication personnelle?

Président d'assemblée : Merci M. Clarisse. Je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Pour le premier point, je vais laisser à mon collègue répondre, mais pour la deuxième question, ce n'est pas un comité du Sénat alors on a pas harmonisé le mandat avec les autres comités donc il ne s'agit pas d'un comité du Sénat alors on a pas proposé de modification par rapport au mandat qui existe déjà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. M. LeBlanc, voulez-vous répondre à la première question?

LeBlanc, F. : Oui, merci monsieur le président. Je vais essayer d'expliquer un peu le raisonnement en arrière de la composition du Conseil de la FESR. Il y a pas de formule magique donc je pourrai pas vous expliquer les raisons pourquoi qu'on a un chiffre spécifique, mais je vais vous donner quelques indications. Tout à l'heure, certaines personnes ont parlé de leur représentativité relative. En théorie c'est bien, en pratique c'est assez complexe parce qu'on a des unités académiques qui varient selon la mesure. Si qu'on regarde le corps professoral, on a des unités qui varient de facteur dix à peu près donc si que la plus petite unité a un représentant, peut pas avoir moins qu'un représentant. Si qu'on aurait des fractions ça simplifierait, mais les plus grandes facultés comme mon collègue en face, il y aurait dix représentants au conseil. Donc là on aurait un conseil qui est beaucoup trop nombreux. Aussi on veut pas avoir un conseil qui est trop peu nombreux parce qu'il y a quand même beaucoup de travail sur la table, le conseil pour les gens qui ont œuvré au conseil puis j'en vois plusieurs autour de la table. Tout de suite on a je pense 22 membres à peu près donc on a voulu conserver à peu près le même nombre de membres parce qu'on a le Comité de bourses, on a les dégrèvements de recherche qu'on évalue, les financements internes, beaucoup de dossiers quoiqu'on en aura moins avec le transfert de certaines responsabilités au CPS. On a ajusté quelque peu la représentativité donc vous remarquerez que certaines facultés qui avaient en réalité de la difficulté de nommer leurs représentants donc soit qu'il y en avait moins ou pas du tout, bien on a diminué leur représentativité et on a transféré ces représentants-là à des facultés de plus grande taille. Taille, je parle encore ici du corps professoral. On a parlé aussi du corps étudiant, là c'est pire. Si qu'on irait par la représentativité étudiante ou la représentativité du nombre de programmes, on aurait encore le même problème qu'il y a des plus petites facultés qui ont peut-être un programme, deux programmes, il y en a d'autres qui en ont une dizaine. Il y a des facultés qui ont un petit nombre d'étudiants aux cycles supérieurs qu'on pourrait compter sur les doigts d'une main et il y en a d'autres qui en ont presque une centaine. On a pas de formule magique. On s'est tenu un peu à l'historique, ça qu'on avait dans les Statuts et Règlements actuellement puis ce qu'on a dans les Statuts et Règlements actuellement c'est même pas la composition réelle du conseil. Lorsque j'ai arrivé en poste, le conseil avait été modifié quelques années avant parce qu'on avait fusionné des facultés, on avait ajusté sans modifier les Statuts et Règlements donc c'était quand même pas tout à fait aligné. Maintenant on veut s'aligner vers une pratique qui est réaliste et qui va faire en sorte qu'on va avoir un bon fonctionnement. Je sais pas si ça répond entièrement à vos questions, mais je suis prêt s'il y a des précisions nécessaires à donner.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur LeBlanc. On a une question de M. El Adlouni.

El Adlouni : Merci monsieur le président. Vu que la situation est complexe, je vais ajouter une autre question. C'est juste pour les comités soit pour le Conseil de la FESR ou bien du CPS, est-ce que les membres de ces comités doivent être membres aussi de l'assemblée de la FESR?

Président d'assemblée : Merci. M. LeBlanc.

LeBlanc, F. : Bien pour le conseil, oui. Par définition c'est un des ___ d'un membre de l'assemblée et du conseil, c'est avoir la possibilité d'être membre du conseil. Pour le CPS, bien selon la catégorie on a voté tout à l'heure certains membres et membres du corps professoral c'est le cas, mais pour les membres des doyens par exemple ou des étudiants, c'est pas le cas. Encore une fois c'est une réponse qui est disparate selon le cas. Ça répond à votre question?

EI Adlouni : Merci beaucoup M. LeBlanc.

Président d'assemblée : Merci M. LeBlanc. Est-ce qu'il y a d'autres questions, je ne vois aucune main levée alors je propose qu'on démarre le vote. On arrête le vote. Le résultat du vote, pour 33, contre 0, adopté à l'unanimité. Merci encore une fois. Ça nous amène à la section C, le bloc C des propositions qui portent sur la modification ou la dissolution des autres comités du Sénat académique et je vais céder la parole à Mme Dawes pour qu'elle nous présente l'essentiel de ces propositions.

Dawes : Alors dans la prochaine série de comités, on est dans les autres comités du Sénat qui ne sont pas directement reliés aux programmes. Avec ces recommandations, on vise l'harmonisation des mandats, on vise à renforcer la représentation réseau et à simplifier le plus possible les structures afin que la gestion soit plus efficace. La première proposition c'est la numéro 7 qui porte sur le Conseil de la langue française. Au niveau des attributions dans la consultation avec le Conseil de la langue française, on a suggéré d'ajouter les activités de protection et de promotion de la langue française suite à toutes les discussions qui ont eu lieu dans le cadre des journées de réflexion sur la langue française. Alors ça c'est un ajout aux attributions. Pour renforcer la représentation réseau, il y a deux professeurs ou professeures par campus. La présidence est ouverte à une ou un membre du Conseil de la langue française et puis le mandat c'est la durée habituelle de trois ans tandis que c'était deux ans auparavant. On passe à la prochaine diapo pour le Comité d'appel du Sénat. Au niveau de la composition, c'est important de noter qu'on ne change pas le nombre de personnes qui participent à une audience donnée, ça ça reste pareil. C'est plutôt pour la gestion de la liste qu'on a une seule liste de membres plutôt que de distinguer entre des membres et des substituts et un plus grand nombre de personnes étudiantes dans la liste donc ça donne une flexibilité. Ça simplifie la création de la liste de personnes pour une audience en tenant compte des conflits d'intérêt, la disponibilité, le campus concerné et ainsi de suite. Pour la présidence de ce comité, on a une ancienne cadre ou un ancien cadre qui peut être employé ou à la retraite puis la durée des mandats c'est trois ans comme c'est l'habitude. On passe à la prochaine, c'est le Comité de sélection des grades honorifiques. Ici encore pour la représentation réseau, on précise qu'il y a un membre du corps professoral par campus. Dans ce comité, on trouve une personne membre du Conseil de l'université qui serait élue par le conseil parce que dans la pratique, on a pas une liste de personnes qui est proposée, mais plutôt il y a typiquement une seule personne donc ça simplifie le processus. L'harmonisation de la durée du mandat encore une fois pour la personne membre du conseil, ça reste inchangé. Et la dernière diapo ça porte sur le Comité d'attestation d'études. Alors quand j'ai fait le tour des 50 universités, j'ai remarqué l'absence de ce type de comité donc typiquement sanctionner les diplômés ça se fait soit au Sénat ou bien au BDS. Ici, on propose de transférer les attributions au BDS. Le Comité d'attestation d'études a de nombreuses réunions de courte durée, mais le BDS également doit se réunir avant chaque réunion du Sénat donc ça va être au moins neuf fois par année avec la nouvelle formule donc ça c'est l'idée en ce qui concerne les attributions. La dernière fois, on avait demandé que ça soit les associations professorales et non pas le BDS qui organisent les élections quand il s'agit de certains sièges des membres du corps professoral quand il y a un seul siège pour l'université, les associations professorales vont coordonner ça entre elles. Alors j'aurais dû enlever cette phrase concernant les élections des attributions du BDS parce que ça ne sera plus le BDS, mais plutôt les associations professorales. Alors ce qui est rayé ça c'était un oubli de ma part quand j'ai préparé cette version datée du 19 mai. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Je propose qu'on revienne à la proposition 7 et je me tourne vers le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

VRER : Merci monsieur le président. La première proposition dans ce dernier bloc, bloc C, c'est la proposition 7 : que le Sénat accepte les modifications aux attributions, à la composition, à la présidence et à la durée du mandat des membres du Conseil de la langue française. J'en fais la proposition monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci et c'est appuyé par Olivier Clarisse donc on a une proposition dûment appuyée. On lance la discussion, est-ce qu'il y a des questions sur la proposition 7? Questions sur la proposition 7 une fois, deux fois, trois fois? Ça vous va?

Thibault : Merci beaucoup monsieur le président. Juste une petite question concernant les attributions. Je sais que ça relève pas en particulier, ça modifie en rien la proposition, mais pour clarification, qu'est-ce que ça veut dire les activités de protection? Les activités de promotion je sais ce que ça veut dire, mais les activités de protection de la langue française. Ça m'apparaît un petit peu plus ambigu.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole au sénateur Gervais Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Les activités de protection de la langue française, ce que nous avons remarqué pendant les journées de réflexion, c'est que les gens demandaient à l'Université de Moncton de

s'intéresser de manière j'allais dire communautaire à cela, c'est-à-dire que de surveiller dans l'environnement de l'université s'il y a un endroit on peut dire voici une suggestion, voici une manière de procéder, voici quelque chose qu'on peut faire pour faire avancer la langue, l'utilisation de la langue. C'est un peu dans ce cadre-là qu'on parle des activités de protection, c'est-à-dire partout où la langue peut être menacée dans les débats publics, peut-être l'université peut avoir quelque chose à dire là-dessus.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Mbarga. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Sinon, je vais démarrer le vote. J'arrête le vote. Le résultat du vote, pour 34, contre 0 donc adopté à l'unanimité. On passe maintenant à la proposition 8, monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Proposition 8 : que le Sénat accepte les modifications à la composition à la présidence et à la durée du mandat des membres du Comité d'appel du Sénat académique. J'en fais la proposition monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci, c'est appuyé par Robert Lévesque donc on a une proposition dûment appuyée. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? J'ai une question de Céline Surette.

Surette : Merci monsieur le président. J'ai une question par rapport à ce qu'on entend par cadre académique parce qu'au début de la présentation, on a dit qu'il y avait différentes catégories puis on a mis les doyens à part des cadres. Je suppose que dans ce cas ici on parle d'un ancien cadre qui aurait pu être doyen, vice-doyen, vice-recteur, recteur donc j'aimerais juste la précision. Et la deuxième question que j'ai par rapport à ce comité-là c'est que dans l'ancienne version on prévoyait une suppléance à la présidence de comité donc c'était une deuxième personne qui était à la retraite ou un ancien cadre donc je me demande parce que là on le prévoit pas, je me demande si c'est un problème de pas prévoir une suppléance à la présidence. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je me tourne vers Mme Dawes.

Dawes : Alors pour la définition de cadre académique, on peut se tourner à la politique de sélection des cadres qui couvre les postes de vice-doyen, doyen, les directions générales donc en montant vers les cadres supérieurs. Pour tous les comités du Sénat, on a indiqué que la présidence nomme une vice-présidence et ça permis de maintenir les réunions avec le calendrier prévu malgré les absences qui peuvent arriver de temps en temps donc il y a une vice-présidence qui est prévue.

Surette : Donc cette vice-présidence-là est-ce que c'est obligatoirement un membre du comité ou ça peut être quelqu'un de l'extérieur parce que dans le cas de ce comité-là c'est particulier parce que la présidence est à l'extérieur des membres actifs de la communauté, bien c'est pu vrai avec les cadres. C'est juste la précision, c'est bien qu'il y ait de la vice-présidence, mais est-ce que ça peut être quelqu'un qui est pas membre du comité?

Dawes : Dans la composition de ce comité, il y a plusieurs personnes qui sont des cadres académiques, il y a deux doyens ou doyennes donc ces personnes pourraient être nommées à la vice-présidence par exemple.

Président d'assemblée : D'accord. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Il y a aussi une autre option c'est que le recteur peut remplacer la présidence et c'est arrivé par le passé. Alors si vraiment on est en manque, il y a une présidence qui est indépendante et qui ne vote pas alors le doyen ne voterait pas s'il remplace la présidence, mais je pense qu'il y a des moyens de s'arranger, c'est une autre option.

Président d'assemblée : Merci pour ces précisions. On a une question de Gervais Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Ma question déborde un peu le cadre du Comité d'appel pour s'appliquer à tous les comités. Je vois qu'on demande un rapport annuel en juin. Je me demande si c'est vraiment possible de le faire. La pratique semble plutôt de ce point de vue peut-être attirer notre attention. Et la deuxième question, je vois que certains comités déposent donc en juin et certains autres comme le Comité d'appel dépose en août et le Comité de sélection des grades dépose en novembre. Est-ce qu'il y a une possibilité d'harmonisation ou bien il y a une logique là-dedans? Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Mme Dawes.

Dawes : Alors en ce qui concerne les rapports annuels à la fin de l'année avec la nouvelle formule des réunions du Sénat, on avait dit qu'il n'y aurait pas de Sénat au mois d'août donc les rapports seraient plutôt déposés au mois de juin. Le comité qui faisait exception si je ne me trompe pas c'était lequel, avec un mois différent, est-ce que c'était le conseil de la FESR? Faudrait me dire lequel des comités.

Président d'assemblée : M. Mbarga, voulez-vous préciser?

Mbarga : ...un rapport des activités au Sénat à sa réunion du mois d'août.

Dawes : Je ne vois pas.

Mbarga : Peut-être que j'ai une mauvaise copie du texte, je sais pas. À la page 50 et à la page 52 sur le Comité de sélection des grades honorifiques faire rapport au point E, les attributions, faire rapport au Sénat à sa réunion de novembre.

Dawes : Ok, alors ça ça fait partie du texte actuel qui n'a pas été révisé donc il faudrait faire les petites révisions pour harmoniser ces dates.

Président d'assemblée : D'accord, merci Mme Dawes. On apportera les révisions nécessaires, merci M. Mbarga. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la proposition 8 ou commentaires? Dernière fois. Donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote. Le résultat du vote, pour 34, contre 0 donc adopté à l'unanimité. Ça nous amène à la proposition 9, monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Proposition 9 : que le Sénat accepte les modifications à la composition et à la durée du mandat des membres du Comité de sélection des grades honorifiques. J'en fais la proposition monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. J'ai besoin d'un appui. M. Mbarga, merci. Donc on a une proposition dûment appuyée. Est-ce qu'il y a des questions sur la proposition 9? Mme Gaudet.

Gaudet : Merci beaucoup monsieur le président. Premièrement, j'avais un commentaire. Je voudrais m'excuser, vous avez reçu la lettre pas mal en retard ce matin pour la simple raison qu'on a pas eu accès au document avant et notre groupe n'a pas été non plus consulté, mais on pense que c'est un oubli. On en a discuté il y a quelques jours lorsque j'ai envoyé le document pour avoir une rétroaction de la part de nos membres et surtout du conseil d'administration et puis un des commentaires qui est sorti c'est on souhaiterait que l'université considère l'Association des professeurs retraités comme faisant partie de la grande famille universitaire parce qu'on est souvent oublié. Alors c'est juste un petit commentaire qui est venu de membres qui m'ont demandé de le soumettre d'une part. Deuxième chose c'est on avait une question à savoir est-ce que le Comité des grades honorifiques comprend l'étude des candidatures pour les professeurs émérites puis on se demandait pourquoi il y a pas de révision de cette politique-là ou ça n'apparaît pas. Moi je me souviens lorsque j'étais à l'université je faisais partie, j'ai fait partie de ce comité-là et on étudiait les deux, les grades honorifiques et les professeurs émérites et puis c'est le souhait que cette politique-là soit étudiée et puis comme vous avez lu dans la lettre, le président le mentionne que dans le document on considère que l'ajout aux attributions du comité de la responsabilité pour l'établissement et la révision d'une politique de nomination de professeurs et professeures émérites. C'est une question qui est souvent depuis longtemps discutée à notre association. Il y a des commentaires qui arrivent comme quoi parfois qu'il y a des gens qui siègent au niveau des facultés, notre université est petite, les gens se connaissent. Parfois il y a des gens qui sont sur des comités comme ça qui évaluent les dossiers et qui n'ont peut-être pas le recul nécessaire pour prendre des bonnes décisions, etc. Alors j'aimerais ça d'avoir une réponse un peu à nos préoccupations.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Gaudet. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je peux peut-être donner quelques précisions. C'est un comité qui examine et qui fait des recommandations au Sénat pour les doctorats d'honneur et les titres de professeurs émérites. Alors il y a des formulaires spécifiques et c'est dans les formulaires qu'on trouve qu'est-ce qu'on pourrait appeler la politique avec les critères de sélection, avec la procédure à suivre, etc. Ça fait je pense la dernière révision remonte à peu près à 2008 ça fait c'est certain que c'est dû. Je peux peut-être ajouter aussi les bibliothécaires émérites qui sont examinés aussi. En tout cas, moi je pense que c'est bien de le soulever et je vois pas le problème de travailler sur une nouvelle mouture d'une politique comme celle-là et de faire l'examen, le comparatif avec les autres universités. Je pense que c'est un dossier que le comité pourrait facilement mettre en œuvre et puis peut-être qu'on pourrait vous inviter à venir au comité présenter vos idées, etc. Je dis ça de même parce que je pense que vraiment ici on pourrait facilement mettre sur la table la politique et la dépoussiérer et la revoir.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur la proposition 9? Dernière fois. Alors je démarre le vote. J'arrête le vote. Le résultat du vote, pour 34, contre 0, adopté à l'unanimité. Ça nous amène à notre dernière proposition, je me tourne vers le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. La résolution 10 : que le Sénat accepte que le Comité d'attestation d'études soit dissout et que ses attributions soient transférées au Bureau de direction du Sénat académique. J'en fais la proposition monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que j'ai appuyeur? Jean-François Thibault donc on a une proposition dûment appuyée. Questions ou commentaires sur la proposition 10? Je ne vois aucune main, je pose la question une deuxième fois, questions ou commentaires sur la proposition 10. Je ne vois rien je vais donc démarrer le vote. Pardon, est-ce qu'il y avait une question?

? : Qu'est-ce qu'on va faire avec les membres de ce comité? C'est juste une petite blague.

Président d'assemblée : On va attendre le résultat du vote puis on y reviendra. J'arrête le vote. On va recommencer le vote. Je suis désolé, allez-y avec votre question puis on va redémarrer le vote. Je suis désolé, j'ai pas vu votre main.

?: Je suis membre dans ce comité et je trouvais qu'il faisait vraiment un bon travail parce que des fois ça passe vraiment très vite, c'est rapide, mais certaines fois l'avis des membres du comité était vraiment très importante pour prendre une décision, mais s'il y a un autre comité qui va faire le travail donc c'est pas la peine d'impliquer des efforts. C'était ça mon commentaire. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour le commentaire. Ce qu'on va faire, on va redémarrer le vote sur la proposition 10 donc je démarre le vote. J'arrête le vote. Le résultat du vote, pour 34, contre 0 encore une fois adopté à l'unanimité donc merci beaucoup. Avant de passer au prochain point, j'aimerais vraiment saisir l'occasion pour remercier celle qui a vraiment mené de manière très très habile ce projet, Mme Elizabeth Dawes, qui est parmi nous aujourd'hui. Alors Elizabeth, un très très grand merci de ma part et surtout des sénatrices et des sénateurs donc merci. Monsieur le recteur, allez-y.

Recteur et vice-chancelier : Je joins également des félicitations à Elizabeth, c'est un travail astronomique et je remercie aussi l'ensemble des sénateurs pour l'ouverture et également c'est peut-être un premier exercice de l'application des filtres stratégiques également lorsqu'on parle d'une participation, discussion participative collective également de filtre réseau, je pense qu'on a vu apparaître dans la révision des politiques et procédures. C'est aussi de nous donner confiance qu'on est capable d'adresser des structures et les mettre à niveau, les moderniser et je pense que je vous invite à garder cette ouverture-là pour d'autres dossiers qui restent à travailler pour faire en sorte qu'on devienne une université plus agile également puis mieux répondre aussi aux nouveaux besoins à la fois du corps professoral, à la fois au niveau de nos étudiants et faire en sorte aussi qu'on ait un engagement qui est aussi sur l'ensemble des trois campus. Je regarde aussi le personnel administratif donc un gros merci encore une fois à Elizabeth et puis dans le langage du sport on appellerait ça un grand slam. C'est rare qu'on voit autant de recommandations passer à l'unanimité, mais ça c'est le reflet d'avoir pris le temps de consulter, d'aller vers les gens leur présenter, répondre à leurs questions et surtout avoir eu une ouverture de faire les modifications qui était justifiables et justifiées qui fait en sorte qu'on a aujourd'hui un nouvel format de nouvelles propositions. Et comme on l'a dit, d'ici deux ans on va l'expérimenter puis on va se donner le droit de l'améliorer si jamais on voit qu'il y aurait des barrières ou des choses qu'on aurait oubliées alors bravo Elizabeth, excellent travail.

Président d'assemblée : Excellent. Voulez-vous prendre la parole Mme Dawes?

Dawes : Oui, juste pour dire un gros merci à la secrétaire générale qui a appuyé ce projet et qui a contribué beaucoup. Il y a beaucoup d'aspects techniques où il fallait avoir une collaboration alors je voulais juste le signaler. Merci.

6. Modification au Baccalauréat en sciences sociales (majeure en criminologie) – offre de la 2^e année à l'UMCE et à l'UMCS

Président d'assemblée : Alors on a pas terminé, mais on va continuer. Il est pas tout à fait midi alors je propose que l'on continue. Nous sommes au point 6, le point 6 c'est la modification du baccalauréat en sciences sociales avec majeure en criminologie donc ça porte sur l'offre de la 2^e année au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan donc je cède la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais commencer par faire la proposition suivante, ensuite je pourrai parler un peu des détails : que le Sénat académique accepte que la 2^e année du baccalauréat en sciences sociales majeure en criminologie soit faite au campus d'Edmundston et de Shippagan et ce à partir du 1^{er} juillet, 2023.

Président d'assemblée : Merci. On a une proposition, est-ce que j'ai un appui? Yves Bourgeois, merci. Donc proposition dûment appuyée, vous avez toute la documentation, voulez-vous continuer monsieur le vice-recteur?

VRER : Oui. Merci monsieur le président. Il s'agit d'un projet de modification comme le mentionne le titre qui permettrait d'offrir la 2^e année du programme de criminologie dans nos campus d'Edmundston et de Shippagan. Présentement, on y offre la 1^e année dans nos campus d'Edmundston et de Shippagan. La résolution que vous avez devant vous nous provient du Comité conjoint de la planification qu'il a recommandé au Sénat et au Conseil de l'université. Vous allez voir qu'il y a un document additionnel, un budget qui a été rajouté comme pièce jointe à la documentation donc le CCJ recommandait l'adoption du projet, mais il voulait que les personnes qui ont monté le dossier présentent un budget. Vous avez également cette pièce-là dans votre documentation. Essentiellement si on peut regarder les changements si vous allez à la page 6, vous avez le CPR-10 sur les informations nécessaires pour la mise à jour du répertoire. À la section 1.5 on voit bien que le lieu où est offert le programme on ajouterait deux 1^e année à Edmundston et deux 1^e année à Shippagan avec l'astérisque qui dit que les deux années subséquentes se font au campus de Moncton. C'est un projet qui est évidemment important pour nos campus d'Edmundston et Shippagan, vous avez vu dans la littérature que c'est un projet qui est appuyé par les deux campus également la Faculté des arts et des

sciences sociales qui appuie ce projet-là. Je vais m'arrêter là monsieur le président. Peut-être juste une note sur le budget. Vous avez le document qui est appelé budget.pdf puis ce que je trouve intéressant là-dedans aussi c'est qu'on a identifié des campus qui sont responsables pour la livraison des cours, on parle de quatre cours ici. Vous voyez à la première page de la lettre on propose de donner trois cours sous format hybride et un cours qui serait offert en présentiel dans les trois campus puis on estime avec six inscriptions en 2^e année dans les campus, ça donne environ des revenus de 47 000 \$ dollars pour les campus donc qui couvre amplement l'offre des cours en présentiel. Voilà.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition? Olivier Clarisse.

Clarisse : Une dernière intervention. Je suis en faveur de ce dossier-là. Je voudrais juste remarquer et je pense que ça changé avec la nouvelle mouture qu'on propose, qu'on a eu cinq jours ouvrables ou à peine pour examiner ce dossier. Je pense que ce n'est pas une habitude saine à avoir pour pouvoir avoir des discussions ici et j'espère que par la suite grâce à des réunions beaucoup plus régulières, on puisse prendre le temps d'examiner les dossiers même si les rapports sont si minimes que soit ici et c'est le cas de ce dossier-là. Je comprends les impératifs de calendrier, mais ça permettrait d'avoir avec le nombre de réunions accrues du Sénat ça permettra d'éviter ceci. C'est juste un commentaire là-dessus.

Président d'assemblée : Merci beaucoup M. Clarisse. On a Gabriel Laplante.

Laplante : Merci monsieur le président. Premièrement, j'applaudis la volonté des campus du nord de vouloir offrir la 2^e année en criminologie, je pense que c'est une bonne chose, mais j'aurais une inquiétude quand je regarde la lettre sur le budget de la 2^e année en criminologie. On dit, je me souviens pu exactement où, mais en tout cas, on dit qu'il y a deux cours qui vont être offerts par des chargés de cours alors je me demande si on a pensé aux difficultés peut-être à trouver des chargés de cours pour ce genre de cours-là dans les régions et si ça pourrait affecter la qualité du programme.

Président d'assemblée : Merci monsieur Laplante. Je vais céder la parole à Pierrette Fortin.

Fortin : Merci monsieur le président. En fait dans les cours mentionnés tant dans la région de Shippagan que dans la région d'Edmundston, nous avons des personnes détenant des maîtrises et pouvant offrir les cours avec l'appui de la directrice qui appuie l'utilisation de ces chargés de cours.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur cette proposition? Une dernière fois. Dans ce cas-là je vais démarrer le vote. J'arrête le vote. Le résultat du vote, pour 31, contre 0 donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

7. Destruction du fichier Excel pour le vote

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 7, destruction du fichier Excel pour le vote donc j'ai besoin d'une proposition. Jean-François Thibault appuyé par Hélène Albert donc je vais démarrer le vote pour la destruction du fichier Excel. J'arrête le vote. Le résultat du vote, pour 31, contre 0, très bien, c'est la variété.

8. Remerciements

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8, les remerciements. Avant la clôture de la séance, je tiens à remercier les membres du Sénat qui terminent leur mandat au Sénat académique donc je vais les nommer : Olivier Clarisse, Pierrette Fortin, Adrien Habermacher, Frédéric Huppé-Gourgues, Robert Lévesque, Nha Nguyen et Serge Rousselle. Donc merci à ces membres pour leur implication au Sénat académique puis on va les applaudir. Et j'aimerais ajouter aussi que Pierrette Fortin si je ne me trompe pas, termine sa dixième année au Sénat académique avec une longue participation au Comité des programmes et j'en passe donc je voulais offrir toutes nos félicitations à Mme Fortin. Merci beaucoup.

9. Clôture

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9 qui est la clôture de la séance donc je propose la levée de la séance et je vous remercie encore pour votre confiance et votre indulgence. Merci beaucoup. Et les boîtes à lunch, n'oubliez pas votre boîte à lunch au 136A et B qui vous attendent et bonne fin de journée à tout le monde. Merci. Vous pouvez manger sur place si vous voulez, mais il y a des boîtes à lunch pour ceux et celles qui prennent la route. 136 en bas oui au rendez-de-chaussée. Merci tout le monde.